

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Anne Emery-Torracinta, Christian Bavarel, Eric Bertinat, Anne-Marie von Arx-Vernon, Alain Charbonnier, Edouard Cuendet, Emilie Flamand, Sophie Forster Carbonnier, Renaud Gautier, Frédéric Hohl, Jacques Jeannerat, Claude Jeanneret, Guy Mettan et Pierre Weiss

Date de dépôt : 18 décembre 2009

Proposition de motion

pour la mise en place d'un site internet sur les prestations sociales pratique et accessible à tous

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la difficulté à s'y retrouver, aujourd'hui, dans l'ensemble des prestations sociales versées par l'Etat ;
- la nécessité d'une plus grande transparence dans ce domaine ;
- le fait que toutes les prestations sociales sous condition de revenu seront prochainement rattachées au RDU ;
- le crédit d'investissement qui va permettre le développement prochain du système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU) ;
- les possibilités informatiques ouvertes par la mise en place de ce système.

invite le Conseil d'Etat

à profiter de la mise en place du SI RDU pour :

- rendre accessible sur un site internet toutes les informations permettant de connaître le système des prestations sociales sous condition de revenu en vigueur à Genève ;
- mettre en ligne une « calculette » permettant à toute personne intéressée de pouvoir connaître, de manière simplifiée, en fonction des données et variables indiquées, le droit éventuel à une prestation.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le projet de loi 10527 ouvre un crédit d'investissement pour le développement du système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU).

Parmi les progrès significatifs dont le SI RDU sera à l'origine, l'exposé des motifs indique, à la page 17: « *la mise en place d'un portail Internet consacré aux prestations sociales, qui garantit aux citoyens un accès sécurisé à leur dossier personnel en lien avec l'Etat de Genève* »¹.

Si nous nous réjouissons de cette possibilité, elle ne nous semble, cependant, pas suffisante.

En effet, il nous paraît indispensable qu'une grande transparence existe en matière de prestations sociales. L'accès à l'information ne doit pas être limité à l'accès à son dossier personnel (et donc pour autant que l'on en ait un), mais être à disposition de tout un chacun. Indépendamment des bénéficiaires (réels ou potentiels) de ces prestations, il nous semble important que ce type d'information soit accessible au plus grand nombre.

Aujourd'hui, il est très difficile de s'y retrouver dans la « jungle » des prestations sociales. Savoir qui a droit à quoi, à combien et à quelles conditions, demande non seulement de la patience pour savoir où trouver l'information, mais également de posséder déjà une connaissance certaine du système social genevois, voire suisse.

De surcroît, les informations ne sont pas rassemblées au même endroit.

Certes, il existe bien sur le site de l'Etat un « guide pratique du RDU »²... mais qui n'a de pratique que l'appellation, puisque vous n'y trouvez aucun élément chiffré qui permettrait, par exemple, de savoir si vous avez droit ou non à telle ou telle prestation. Si vous cliquez sur le lien indiquant « centre de calcul du RDU », l'information obtenue est plutôt sibylline : une courte phrase d'explication et l'adresse du dit centre³ !

¹ Voir : <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/PL10527.pdf>

² Voir : <http://www.ge.ch/rdu/doc/guide-pratique-RDU.pdf>

³ Voir : <http://www.ge.ch/rdu/centre-calcul.asp>

Par conséquent, cette motion demande qu'à l'occasion de la mise en œuvre du SI RDU, il soit créé un site internet (ou une page sur le site de l'Etat) permettant tout à la fois de :

- rassembler au même endroit les informations permettant de connaître le système des prestations sociales en vigueur à Genève ;
- opérer des calculs ; ainsi, il devrait être possible de pouvoir entrer des données et, en fonction de ces données, pouvoir connaître le droit éventuel à des prestations.

Dans la mesure où toutes les prestations sociales sous condition de revenu seront rattachées au RDU et non plus, comme aujourd'hui, qu'une minorité d'entre elles, il nous semble judicieux de profiter de la mise en place du SI RDU pour rendre le système plus transparent. C'est le sens de cette motion à laquelle, nous l'espérons, vous réserverez un bon accueil.